



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 14 mai 2019

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 20h00

Appel: 49 membres présents, 6 membres excusés

Excusés	
	Véronique Grin
	Carmelo Nicolo
	Arthur Petit
	Marjorie Petit
	Thomas Rigolet
	Lucette Schmutz

Le quorum est atteint: 89%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 24.
4. Préavis municipal 2016-2021 N° 33 – Révision des statuts du SIDERE – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision.
5. Préavis municipal 2016-2021 N° 36 – Organisation et renforcement des ressources informatiques. Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement du progiciel de gestion communale. – Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin. Prise de décision.
6. Election d'un membre suppléant à l'AIER.
7. Postulat « pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous ».
8. Postulat « pour une consultation des jeunes sur les objets de votation ».
9. Associations intercommunales.
10. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à chacun et propose une modification de l'ordre du jour, selon une demande du Syndic. En avant-séance une présentation du dossier sur l'état des finances sera développée par Michel Deruaz. Cet ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

En conclusion à cette présentation le Syndic précise qu'elle a été soumise à une délégation du Conseil d'Etat composée de Mme Mettraux et M. Broulis en date du 1^{er} mai. A cette occasion ils ont avoué que Rolle est un cas particulier victime d'un effet de bord, et qu'il faut qu'une solution soit trouvée. Depuis le Conseil d'Etat on estime que ce n'est pas à ce même Conseil ou à l'Etat de sauver les finances rolloises mais aux associations de communes, et c'est pour cela que le dossier est renvoyé devant la Copar avec un rendez-vous au lendemain. On verra bien si une solution peut être trouvée ou pas. Il y a hypothèse de la fusion des 11 communes avec un total de 15'000 habitants environ, mais cette mesure ne serait pas suffisante. Pour l'instant aucune solution réaliste ne permet d'envisager de s'en sortir et des mesures



Conseil Communal de Rolle

sont donc attendues de la nouvelle péréquation, mais selon les premiers indices apparents il n'y a pour l'instant pas de solution. Si on ne corrige pas les effets de bord ils seront toujours présents et la particularité rolloise doit absolument être prise en compte dans la péréquation. En conclusion la commune est bien gérée, le taux d'imposition est correct, nous sommes victimes d'un effet de bord et des solutions sont attendues à très brève échéance, cette année encore. La question se pose de savoir si les entreprises ont trop payé pour les acomptes fiscaux et qu'il faille rendre de l'argent alors que la péréquation sera déjà passée par là. Il remercie M. Deruaz dont l'apport par cette étude est déterminant.

1. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2019

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté, après une correction de nom.

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture d'un courrier relatif aux marchés dominicaux de Mme Gay et de M. Higuera qui remercient la Municipalité et la police administrative de leur soutien, et espèrent que les futurs marchés se dérouleront aussi bien.

Il lit ensuite le courriel de M. Philippin, Président du Conseil de Mies, qui informe que son Conseil a voté une résolution dont le but est de maintenir une certaine pression sur les autorités cantonales par un texte sur l'autonomie budgétaire communale; l'intérêt de la démarche sera plus grand si d'autres Conseils communaux vont dans le même sens. Il invite donc le Conseil communal rollois à approuver la démarche et à envoyer le même courrier au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Le Président rappelle que le soir-même il n'est pas possible de voter une résolution identique à celle de Mies puisqu'il faut passer par une interpellation qui demandera une réponse de la Municipalité qui elle pourra déboucher sur une résolution.

M. Deruaz remercie de la lecture du courrier et partage l'avis du Président sur la procédure, par contre s'il était décidé de la lancer, ce serait une résolution à titre posthume. En effet, le délai fixé à l'automne ne permet pas le déroulement du processus qui est trop long.

3. Communications de la Municipalité

Mme Tecon aimerait engager une fois encore les conseillers à aller voir sur le site internet de la Romande Energie le projet REél, qui la semaine précédente en était à 48% du toit solaire participatif. Depuis le site on peut se rendre compte de ce que coûterait une partie de ces panneaux photovoltaïques. En outre les actions dans différents commerces rollois et des transports publics permettent d'augmenter les points et de participer à un challenge. Elle précise que la Romande Energie a mis au point le site <https://jardinsolaire.ch/projet> pour des actions ouvertes à la population de Rolle, Mont-sur-Rolle et Perroy. Il est possible d'engranger des points, de scanner des QR codes, d'évaluer le CO2 économisé, etc. Beaucoup de petites actions servent la planète!

M. Echenard a quelques nouvelles au sujet de la route des Quatre-Communes dont le revêtement définitif sera posé la semaine suivante, ce qui impliquera une fermeture totale du tronçon depuis l'aval des voies CFF jusqu'au carrefour devant chez Hamel, rue du Jura comprise. Tout trafic privé y sera impossible le jeudi et le vendredi et le samedi et dimanche tout trafic y compris les bus. Toutes informations utiles sont disponibles sur le site internet de la commune ainsi que sur l'application mobile «Rolle». Le but est de poser le revêtement en une fois, sans joints collés pour bénéficier de la qualité durable la plus longue possible.

4. Préavis municipal 2016-2021 N° 33 – Révision des statuts du SIDERE – Rapport de la commission ad hoc. Prise de décision

M. Rosset, rapporteur, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis car elles ne peuvent être qu'approuvées, pas amendées.



Conseil Communal de Rolle

Le Président ouvre alors la discussion et la referme aussitôt pour passer au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 4 octobre 2018
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver les statuts de l'association intercommunale sur la distribution de l'eau potable de Rolle et environs, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Le **Préavis N° 33** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 14 mai 2019

5. Préavis municipal 2016-2021 N° 36 – Organisation et renforcement des ressources informatiques. Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement du progiciel de gestion communale. – Rapports de la commission ad hoc et de la Cofin. Prise de décision.

M. Founou, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Mme Dévaud-Praz, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport amendées.

Le Président ouvre la discussion.

M Deruaz remercie la Municipalité, le service informatique et la bourse pour la clarté des présentations et des informations transmises aux commissions. Les amendements de la Cofin ne sont pas du tout à considérer comme des critiques, mais il s'agit d'un investissement au même titre que ce qui pourrait se voter pour un collège par exemple, pour lequel on ne mettrait pas dans les conclusions l'augmentation de la facture d'électricité et le salaire des concierges. Par contre il est intéressant que dans le corps du préavis les incidences sur le budget de fonctionnement soient indiquées. Par ailleurs ces décisions pour 2019 ont déjà été approuvées et validées au moment du budget 2019. Il est donc juste de sortir de l'investissement électricité et salaire des concierges.

Mme Bermejo Dubois a une question par rapport aux aspects financiers car dans le domaine de l'informatique il est usuel d'avoir un montant d'investissement et ensuite environ 20 % de licences. Dans le cas présent on est à 50 %, ce qui est élevé. Et elle aimerait comprendre si le volume total est normal par rapport aux offres ou est-ce qu'on est plutôt dans une fourchette élevée; elle aimerait en fait une appréciation de la dépense. Ensuite, en rapport avec la cybersécurité qui est un sujet important et sensible, elle trouve que la réponse de la Municipalité qui dit qu'on gère sur 2 ou 3 ans, est un peu légère. Que se passera-t-il après ?

Le Syndic confirme qu'au présent il y a peu ou pas assez de sécurité et on ne peut qu'améliorer. Aujourd'hui le fait d'installer les serveurs dans un centre adapté est bien supérieur à l'existant. Pour le reste il sera répondu ultérieurement.

M. Paley rappelle qu'il s'agit d'un marché public et les offres n'ont pas pu être renégociées. Celle qui a été choisie n'est pas la plus onéreuse et d'autres critères que celui du prix sont intervenus.



Conseil Communal de Rolle

Mme Dévaud précise que 3 offres ont été reçues puis suivies d'un audit. L'une d'entre elles n'a pas su satisfaire à la demande et les 2 autres ont présenté des projets tout à fait corrects par rapport à la demande.

M. Hay revient sur le sujet de la sécurité; il faut distinguer la sécurité physique qui aujourd'hui est inexistante de la cybersécurité qui n'est pas au mieux. Pour la sécurité physique les serveurs vont être déplacés dans un endroit sécurisé et pour la cybersécurité des mesures ont été prises. On communiquera à distance avec un VPN et il est également prévu, dans le déploiement, que les collaborateurs puissent travailler à distance en mode protégé. Il pense que les précautions ont été prises même s'il est vrai qu'elles sont limitées dans le temps. Mais la vision de la Municipalité va se dérouler au fur et à mesure du temps en fonction des menaces auxquelles il faudra faire face. En ce qui concerne les coûts, le rapporteur a mentionné 3 offres. Beaucoup de questions de la part de la commission ad hoc ont été posées sur le contenu de ces offres et il a été estimé que le choix du fournisseur est raisonnable.

Mme Bermejo Dubois revient sur la cybersécurité et confirme que le déplacement des serveurs physiques est un premier pas. Pour la deuxième partie on est responsables, on ne peut pas juste se mettre la tête dans le sable. Il ne faut pas grand-chose pour établir un état des lieux et se poser les bonnes questions, surtout si on considère qu'un consultant externe accompagne le projet. Il faut regarder quels sont les premiers principes pour qu'un minimum de mesures soient mises en place. La responsabilité demande que l'on prenne des mesures en connaissance de cause. C'est plus organisationnel que technique. Il faut respecter des consignes basiques de sécurité.

Le Syndic a confiance en l'équipe en charge et les jeunes informaticiens de la commune sont au fait des mesures à prendre pour mettre en place des mesures idoines pour la cybersécurité.

Le Président ferme la discussion et passe au vote sur le premier amendement de la Cofin. Cet amendement est accepté à l'unanimité

Le Président passe au vote sur le seconde amendement qui est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote sur le fond qui est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 21 janvier 2019
- entendu le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1.- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 508'045.- pour le financement de l'optimisation et le renforcement des ressources informatiques, comprenant le renouvellement du progiciel de gestion communale; il sera imputé sur le compte 1900.5060.1.
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement sur une période de 5 ans.

Le Préavis N° 36 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 14 mai 2019



Conseil Communal de Rolle

6. Election d'un membre suppléant à l'AIER

Le Président annonce qu'un membre suppléant est proposé pour l'AIER; il s'agit de Mme Arlette Dévaud Praz qui est élue à l'unanimité.

7. Postulat «pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous».

M. Bréchon complète par l'exemple du Château et de la Salle du Conseil à laquelle les handicapés ou les personnes à mobilité réduites n'ont pas accès.

Mme Choulat Pugnale signale que ce postulat lui a rappelé quelque chose... elle a cherché et a trouvé que le même postulat, mot pour mot, a été déposé en 2010 à Chavannes-près-Renens, en 2014 à Morges et en 2019 à Rolle. Elle admet être touchée par cette problématique dont il a été discuté en municipalité, mais au vu de l'état des finances elle a été momentanément mise de côté. Elle a tout de même regardé ce qui s'était fait à Morges après le dépôt du postulat, et la réponse de la Municipalité fut de demander un crédit d'étude de Fr. 28'000.-. A Rolle on ne peut pas se le permettre mais elle propose, au vu des cinq bâtiments communaux importants du territoire communal, de voir ce qui pourrait être mis en place, sans avoir les monuments historiques sur le dos. Sont concernés par un état des lieux le Château, la salle communale, le bâtiment administratif, le Temple et le Casino. Une liste de ce qui a été fait et des améliorations potentielles va être dressée et chiffrée, et présentée ultérieurement. Les efforts vont se porter sur les problèmes de mobilité.

M. Paley demande si les signataires acceptent la proposition de la Municipale.

M. Founou demande pourquoi la Municipalité ne se penchera que sur les problèmes de mobilité et pas sur d'autres handicaps.

Mme Choulat Pugnale pense que plus de personnes sont concernées par des problèmes de mobilité que par d'autres handicaps à Rolle.

M. Bréchon répond à M. Paley et confirme que si le postulat est pris en considération par le Conseil les signataires seront tout à fait satisfaits.

Mme Suva souligne que la valeur d'une société se reconnaît aussi à sa capacité de soutien aux plus faibles. Les finances sont celles que l'on connaît mais il s'agit de faire le maximum avec les moyens dont on dispose.

Le Président ferme la discussion et passe au vote sur la prise en considération de ce postulat. Le résultat du vote est 31 oui, 0 non, 12 abstentions. Le postulat est donc transmis à la Municipalité.

8. Postulat « pour une consultation des jeunes sur les objets de votation ».

Mme Dos Santos, en tant qu'initiatrice du postulat, prend la parole pour le justifier car il faut inciter les jeunes à participer aux votations, ce qui doit commencer par la collaboration avec les écoles. A l'âge de 16 ans les jeunes ont déjà des responsabilités, tant professionnelles que personnelles, pourquoi ne pas leur donner la possibilité d'agir au niveau politique?

M. Haldimann annonce que la Municipalité est favorable à la prise en considération de ce postulat.

M. Hay pense que le premier point du postulat n'est pas du ressort du Conseil communal. L'établissement scolaire de Rolle est sous la houlette d'ENJEU et il lui semble que puisque ce n'est pas de la compétence du Conseil communal, ce postulat ne peut être accepté. Cependant si l'établissement lui-même prend l'initiative de considérer les demandes du postulat, il n'y a pas d'inconvénients. Quant au programme d'enseignement, il n'est pas de la compétence d'ENJEU mais du Canton. Pour l'introduction au niveau communal du vote consultatif dès 16 ans, des tentatives ont été lancées dans d'autres communes, ce qui n'a pas toujours donné de grands résultats, mais pour une raison assez simple qui est qu'un vote consultatif est extrêmement démotivant parce que le vote aura lieu quand les votations auront



Conseil Communal de Rolle

déjà eu lieu et qu'on n'en tiendra pas vraiment compte puisque les jeux seront déjà faits lorsque les jeunes auront donné leur opinion. Donc démotivant et pas efficace. Introduire au niveau communal le vote consultatif c'est quelque chose qui va déprimer nos jeunes alors qu'ils ont Sésame où l'on peut discuter de ce genre de choses, exprimer son opinion au moyen de pétitions auprès du Conseil communal lorsque les objets sont de son ressort. Les pétitions sont un effort physique et consistent à prendre conscience d'un problème, le formuler, le débattre, l'adopter et le transmettre à l'organe compétent. On a actuellement une démonstration intéressante de l'initiative de jeunes qui se mobilisent pour les questions climatiques. C'est quelque chose qui peut aussi se faire à Rolle.

Mme Bermejo Dubois pense qu'il faut soutenir le postulat, même s'il est maladroit par rapport aux compétences du Conseil communal mais a minima on peut demander à la Municipalité de voir comment on peut se rapprocher des jeunes pour échanger avec eux. Ils sont dans la rue et scandent que l'on ne fait rien, alors rapprochons-nous d'eux, on n'a rien à perdre à essayer.

Mme Dévaud Praz est favorable à cette consultation des jeunes parce qu'en fait ils apprennent certaines choses à l'école et dans les familles où on parle souvent politique ou de sujets d'actualité; pourquoi ne pas leur donner la parole?

Mme Truc Brenneisen ne voit aucun jeune dans le fond de la salle pour assister aux débats, combien viennent ou ont répondu aux invitations et aux incitations? Les jeunes n'assistent pas aux séances du Conseil communal qui sont publiques.

M. Founou réagit sur le point des ateliers à organiser en collaboration avec les écoles et pense que c'est de la compétence de la Municipalité d'approcher l'école et d'essayer d'organiser quelque chose ensemble, peut-être même dans le cadre sportif.

M. Bréchon soutient le postulat et fait confiance à la Municipalité qui est d'accord d'étudier les propositions.

Mme Rod soutient le postulat et constate que les jeunes se mobilisent, au niveau suisse, européen, international pour les questions climatiques, et beaucoup de choses ont été faites au niveau du Canton pour les intégrer. Il a mis en place des commissions de jeunes qui participent à certains débats, qui intègrent des groupes de jeunes dans certains concepts législatifs et exécutifs. Beaucoup de choses se font et l'intérêt du postulat est que la Municipalité étudie au sens large les possibilités pour intégrer et motiver les jeunes à participer et à comprendre le fonctionnement de notre système politique.

M. Deruaz estime qu'on ne peut pas être contre le fait d'inciter les jeunes et les moins jeunes à participer à la vie politique, par contre il croit savoir que certaines structures existent déjà au niveau de la région. Il aimerait que la Municipalité, dans son éventuelle réponse, n'oublie pas de lister tout ce qui existe déjà et aussi de se renseigner auprès des communes qui ont lancé de telles initiatives, pour savoir quels sont les résultats, les taux de participation, etc.

M. Hay désire que l'on se mette d'accord sur ce qui sera voté car on s'éloigne de ce qui est mentionné dans le postulat où il est demandé d'organiser des votes consultatifs. Si on s'éloigne de cela il faut reformuler et être précis.

M. Haldiman avait compris l'intervention de M. Deruaz comme un addenda au postulat.

M. Deruaz précise qu'il attend que la Municipalité réponde précisément sur la proposition du postulat en étayant sa réponse par un complément d'étude selon ce qui se fait ou a pu se faire dans d'autres communes par rapport à la citoyenneté.

Le Président ferme la discussion et passe au vote sur la prise en considération de ce postulat. Le résultat du vote est 25 oui, 14 non, 2 abstentions. Le postulat est donc transmis à la Municipalité.



Conseil Communal de Rolle

9. Associations intercommunales.

M. Bréchon au sujet de la séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon du 2 mai 2019 informe que 3 préavis ont été approuvés; N° 39 – Extension de l'usine à gaz avec un soutien de la région de Fr. 578'000.- et la part rolloise d'environ Fr. 50'000.-. N° 42 - Soutien à la réalisation de la Maison des vins de la Côte à Mont-sur-Rolle avec un soutien de la région de Fr. 656'000.- et la part rolloise d'environ Fr. 41'000.-. N° 43 - Réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy avec un soutien de la région de Fr. 204'000.- et la part rolloise de Fr. 14'000.-. Le rapport annuel 2018 ainsi que le bilan 2018 du programme des transports publics et les chiffres clefs du district sont disponibles sur le site internet regiondenyon.ch. Il y a eu une présentation du responsable de la communication, le syndic de Mies, qui a voulu rétablir quelques vérités sur le Codir au sujet de la sortie de Prangins. Le Codir ne voulait initialement pas s'en mêler mais s'en est mêlé quand même par le biais d'un communiqué, également disponible sur le site internet.

M. Deruaz s'attendait à obtenir des informations au sujet du renoncement du Conseil Régional à rendre le DISREN obligatoire. Un préavis avait été déposé avec des propositions de modifications des statuts pour lequel une commission du Conseil s'était prononcée. Il y avait effectivement une modification d'articles concernant le DISREN et d'autres propositions d'amendements avait été présentées. Est-ce qu'il va y avoir une proposition de modification des statuts du Conseil régional ou pas ?

M. Bréchon confirme que le Codir a décidé d'abandonner la révision partielle des statuts parce qu'il s'agissait d'éviter le blocage, ce vers quoi la Région se dirigeait si une décision n'était pas prise. Il a été décidé de maintenir pour 5 ans le statut actuel du DISREN pour éviter un arrêt de fonctionnement

Le Syndic complète en indiquant que 5 communes renonçaient à intégrer le DISREN avec les nouveaux statuts.

M. Deruaz comprend bien pourquoi on a renoncé au passage, probablement perçu comme un passage en force, au DISREN, par contre le présent Conseil a refusé lors d'une séance précédente, la réponse à la Municipalité concernant les avantages et les inconvénients du Conseil Régional. Parmi les arguments on trouvait ceux qui concernaient un manque de représentativité des Conseils communaux et généraux ainsi qu'un manque de démocratie et de transparence dans les votes du Conseil régional. Il avait lui-même espoir que les prochaines modifications des statuts sur ces points en lien avec la démocratie seraient bientôt proposées aux communes, indépendamment du DISREN.

M. Bréchon rappelle que dans le rapport sur l'exercice 2017 on avait identifié au Conseil intercommunal sur 154 voix un pourcentage de 59 % de délégués émanant d'exécutifs, 41 % de délégués émanant des conseils communaux ou généraux. Une recommandation du rapport disait qu'il faudrait tenter de suivre la recommandation de la Cour des comptes pour essayer d'inverser un peu le ratio. Dans les statuts actuels il peut y avoir au maximum 49 % de délégués communaux.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Bermejo Dubois veut faire une proposition sur la transition énergétique. Depuis le début mai la Suisse a épuisé ses ressources et vit à crédit. La situation climatique est assez catastrophique et le constat est négatif avec un besoin urgent de réagir. Et tout le monde se doit de réagir, le monde politique également. En tant que politiciens que pouvons-nous faire à part imposer des taxes et des contraintes. Elle propose ce soir aux conseillers, plutôt que de parler du climat, de passer à l'action et de participer à un projet local évoqué par Mme Tecon précédemment, le jardin solaire qui s'adresse aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires pour produire et consommer de l'énergie verte en devenant propriétaires de panneaux solaires. Elle suggère d'anticiper le versement des jetons de présence de la séance pour cette action et de contacter les initiants du projet. Il faut juste vérifier qu'en tant que Conseil communal on peut être considéré comme une entité. Le deuxième point est que le projet, en tant que crowdfunding, ne sera réalisé que si le volume de souscription nécessaire est atteint.

M. Bréchon trouve que la proposition est intéressante et propose de prendre la décision lors du dernier conseil de l'année, en juin, tel que cela se fait généralement.



Conseil Communal de Rolle

M. Joly précise qu'il s'agit d'un projet local qui prendra place sur les coteaux de Mont-sur-Rolle et l'échéance pour boucler le financement est fixé à fin mai 2019. Le délai est donc trop court pour attendre la séance de juin 2019.

M. Hay souscrit à cette idée et pense qu'il n'est pas nécessaire de prendre une décision collective mais on peut agir à titre individuel. Il y a d'autres initiatives où on pourrait faire mieux en terme d'énergie et il pense qu'on peut faire beaucoup d'autres actions dans le cadre de la commune, même avec nos moyens limités. Soyons imaginatifs. Personnellement il va y souscrire.

Mme Rod trouve qu'il est très intéressant que le Conseil communal soutienne cette action car ça montre une volonté forte de la commune de s'impliquer dans cette thématique malgré les soucis financiers. Il faut aller au-delà des paroles et concrétiser une action qui ne coûte pas grand-chose et donnera une image positive des intentions politiques de la commune pour la protection du climat. Cette action pourrait aussi donner envie à des citoyens rollois de s'impliquer dans le projet REél.

Mme Fries demande quelques précisions sur ce que représente l'action à entreprendre.

Mme Bermejo Dubois explique qu'il s'agit de la pose de panneaux solaires communs, déposés dans un lieu commun. Pour le Conseil, les panneaux achetés pourraient être posés au Château, par exemple.

Mme Mozzetti précise qu'il faut être enregistré à la Commune ainsi qu'à la Romande Energie.

Mme Bermejo Dubois le confirme et prendra contact avec la Romande Energie pour voir avec les porteurs du projet dans quelle mesure, en tant que Conseil qui ne dispose pas d'un abonnement à la Romande Energie, l'action pourrait être possible.

M. Joly rajoute que des panneaux solaires seront installés pour un montant de plus de Fr. 140'000.- et un panneau solaire coûte Fr. 354.-. Pour le Conseil il devrait être envisageable de faire ce geste.

Mme Bermejo Dubois fait part du fait que l'achat de panneaux réduit le montant de la facture d'électricité.

M. Micello revient sur la décision qui doit être prise le soir-même et invite le Président à faire voter la proposition.

Le Président clôt la discussion et fait voter sur l'attribution des jetons de la séance à l'action des jardins solaires. Le résultat du vote est que cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Bréchon revient sur la réponse que Mme Choulat Pugnale a donnée lors de la dernière séance du Conseil au sujet des arbres le long des deux allées du Château qui ont une valeur historique à maintenir. Il désire rappeler un extrait du cahier des charges qui a servi à l'étude test d'avril 2012 et en cite un passage: «les aménagements existants, allées, alignements d'arbres, cheminements, aires de jeux, skate-park, terrain de football sur la place d'armes et les abords du Château peuvent être remis en question». Il demande une clarification sur la valeur historique et le classement des allées.

Mme Choulat Pugnale, qui n'en croit pas ses oreilles, lui explique que historique signifie qui a un lien avec l'histoire, et les allées et leurs arbres remontent au XVII^e siècle; par ailleurs historique peut signifier «qui mérite d'être retenu, préservé». La Municipalité actuelle a décidé que ces 2 allées méritaient d'être préservées. En 2019 on a une conscience et une sensibilité différentes de celles qui prévalaient en 2012. L'époque où on bétonnait à tout prix, c'est fini; la mode du minéral c'est fini. Ce qu'on veut à présent c'est du végétal, on veut respirer. Elle espère que dans les projets du futur on tiendra compte de ces deux allées.

Le Président clôt la séance à 22h20.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire